



Accrochage par un véhicule manoeuvrant

Par **sophieletudiante**, le **22/10/2009** à **14:30**

Bonjour, mon véhicule à l'arrêt autorisé du côté droit de l'axe médian a été percuté à l'avant gauche par un véhicule manoeuvrant en marche arrière pour quitter un stationnement, une voie était pourtant libre pour la circulation. Depuis, le fautif m'a appelé et m'envoie des sms intéressés. Quels sont les torts ? que puis je faire pour appuyer mon cas ? le sms est-il à charge pour prouver qu'il l'a fait exprès ? Cordialement. Merci. Sophie

Par **Tisuisse**, le **22/10/2009** à **18:20**

Bonjour, Avez-vous fait un constat sur place ? Si oui, aucune inquiétude, les torts sont à 100 % pour l'autre conducteur. Si non, faites-en rapidement et déposez-le à votre assurance.